



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3418 — Mercredi 26 Août 2009

— 14^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2009 2

AVIS DU CMF

AUTORISATION D'UNE OPERATION D'ACQUISITION DE BLOC DE CONTROLE DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE DE MISE EN VALEUR DES ILES DE KERKENNAH –SOMVIK– 3

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME –OPF– ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE

SOCIETE « LES CIMENTS DE BIZERTE » 4 - 8

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

ATELIERS MECANIKES DU SAHEL – AMS – 9

COURBE DES TAUX

9

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

10

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2009 : SOCIETE PLACEMENT DE TUNISIE- SICAF

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2009 : COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING – CIL –

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2009 : SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE
DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION
DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2009**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2009** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes les concernant, et ce, **au plus tard le 31 août 2009**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

AVIS DU CMF

**AUTORISATION D'UNE OPÉRATION
D'ACQUISITION DE BLOC DE CONTRÔLE DANS LE CAPITAL
DE LA SOCIÉTÉ DE MISE EN VALEUR
DES ILES DE KERKENNAH
- SOMVIK -**

En application de l'article 6 de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et en réponse à une demande introduite dans les conditions de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, par la société Kyranis S.A, le Conseil du Marché Financier a autorisé, par décision n°28 du 25 août 2009, l'opération d'acquisition d'un bloc de contrôle, selon les conditions suivantes :

- Société visée : la Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah -SOMVIK-
- Acquéreur : la société Kyranis S.A
- Cédants :
 - o Société Bel Aladin détenant 55 000 actions, représentant 61,11% du capital ;
 - o Société Bel Tourisme détenant 30 000 actions, représentant 33,33 % du capital ;
 - o Mr Mohamed Belajouza détenant 229 actions, représentant 0,25% du capital ;
 - o Mr Mourad Belajouza détenant 201 actions, représentant 0,22% du capital ;
 - o Mme Rym Ben Fadhel née Belajouza détenant 201 actions, représentant 0,22% du capital.
- Nombre d'actions objet de la cession : 85 631 actions de la Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah -SOMVIK- représentant 95,15% du capital
- Prix de cession : soit 43,209 dinars par action de nominal 5 dinars

Parallèlement et en application des dispositions de l'article 6 visé ci-dessus, le Conseil du Marché Financier a décidé de soumettre la société Kyranis S.A à une procédure de maintien de cours, au même prix de cession du bloc, sur le reste des actions composant le capital de la SOMVIK appartenant aux actionnaires personnes physiques et morales, possédant individuellement au plus 5% du capital de ladite société et ce, en application de la réglementation en vigueur. La période de maintien de cours sera fixée, par décision du Conseil du Marché Financier, dès la réalisation de l'opération d'acquisition du bloc de contrôle sus-visée.

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LABOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE « LES CIMENTS DE BIZERTE »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Les Ciments de Bizerte ».

Dans le cadre du prospectus, la société « Les Ciments de Bizerte » a pris les engagements suivants :

- se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- tenir une communication financière au moins une fois par an.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « LES CIMENTS DE BIZERTE » AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 07/08/2009, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Les Ciments de Bizerte » au marché principal de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société « Les Ciments de Bizerte » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 11,500 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

- **Décisions ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 17/07/2009, et conformément à la décision de la CAREPP du 29/06/2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Les Ciments de Bizerte » tenue le 05/08/2009 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

- **Autorisation d'augmentation du capital :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05/08/2009 a décidé d'augmenter le capital social de la société « Les Ciments de Bizerte » de 35 237 830 dinars à 44 047 290 dinars par souscription en numéraire d'un montant de 8 809 460 dinars et l'émission de 8 809 460 actions nouvelles au prix d'émission de 11,500 dinars l'action, représentant un nominal de un (1) dinar et une prime d'émission de 10,500 dinars à libérer intégralement à la souscription.

- **Droit préférentiel de souscription :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05/08/2009 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital au public à l'occasion de l'introduction des titres de la société à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservée au public, les anciens actionnaires renoncent à leurs droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

- **Cadre de l'offre :**

L'introduction s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 8 809 460 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune, représentant 20% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

1- Présentation de la société :

Dénomination : « Les Ciments de Bizerte »

Siège social : Baie de Sebra – BP 53 – 7018 Bizerte

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 01/11/1950

Capital social : 35 237 830 dinars divisé en 35 237 830 actions de nominal un (1) dinar* entièrement libérées.

Objet social :

La société a principalement pour objet :

- La fabrication, la vente et l'exportation des chaux, ciments et produits hydrauliques ou non et, généralement de tous produits concernant le bâtiment.
- L'étude de toutes affaires industrielles, minières, commerciales ou agricoles.
- L'exploitation de l'énergie électrique sous toutes ses formes, l'acquisition et l'établissement de toutes installations électriques ou de toute autre nature.
- La création, l'acquisition, et l'exploitation de tous moyens de transport pouvant être utiles ou nécessaires à l'exploitation des usines et des établissements industriels de la société.
- La création la construction, l'acquisition, l'aménagement, la prise à bail, la location et l'exploitation de toutes concessions, de tous immeubles, bâtiments et locaux, ainsi que tout le matériel, machines, mobilier et accessoires nécessaires aux besoins industriels et commerciaux de la société.
- L'exploitation de toutes mines, carrières, forêts chutes d'eau, etc...
- L'installation et l'exploitation de toutes industries annexes comportant notamment l'acquisition, l'achat, la prise, l'obtention, la cession, la vente et l'exploitation de tous brevets, certificats, licences et de tous procédés brevetés ou non se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.
- La prise de participation directe ou indirecte de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en Tunisie ou à l'étranger, sous quelques formes que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'Objet Social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.
- Et généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.

2- Période de validité de l'offre :

L'offre à prix ferme est ouverte au public du **10/09/2009 au 30/09/2009 inclus**.

3- Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2009**.

 (*) L'AGE du 05/08/2009 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 1 dinar.

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

4- Prix de l'offre :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société « Les Ciments de Bizerte » a été fixé à **11,500 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

5- Etablissements domiciliataires :

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Les Ciments de Bizerte » exprimées dans le cadre de la présente offre.

La somme relative à l'augmentation de capital sera versée au compte indisponible n°03 135 120 0321 046237 68 ouvert auprès de la Banque Nationale Agricole Succursale de Tunis.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

L'opération proposée porte sur une offre à prix ferme de 8 809 460 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation du capital réservée au public, soit 20% du capital social après réalisation de l'augmentation telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05/08/2009.

Les actions offertes dans le cadre de la présente offre à prix ferme seront réparties en cinq catégories :

- ❖ **Catégorie A** : 60% des actions offertes, soit 5 285 676 actions, seront réservées aux institutionnels privés tunisiens autres que les OPCVM (banques, assurances, SICAF, SICAR et les caisses de retraite) sollicitant au plus 2 202 364 actions, soit 5% du capital social après augmentation ;
- ❖ **Catégorie B** : 15% des actions offertes, soit 1 321 419 actions, seront réservées aux OPCVM privés tunisiens (SICAV et FCP) ;
- ❖ **Catégorie C** : 20% des actions offertes, soit 1 761 892 actions, seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes sollicitant au minimum 101 actions et au plus 220 236 actions soit 0,5% du capital social après augmentation ;
- ❖ **Catégorie D** : 4% des actions offertes, soit 352 378 actions, seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 100 actions ;
- ❖ **Catégorie E** : 1% des actions offertes, soit 88 095 actions, seront réservées au personnel de la Société « Les Ciments de Bizerte ».

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom et le numéro de la carte d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro de la carte d'identité nationale du père ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les institutionnels : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les Fonds Communs de Placement (FCP), il y a lieu d'indiquer l'identification des gestionnaires suivie de la dénomination du FCP. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à dix (10) actions ni supérieur à 0,5% du capital social, soit 220 236 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social, soit 2 202 364 actions pour les institutionnels. En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale par catégorie.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées précédemment. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

7- Modalités de paiement du prix :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société « Les Ciments de Bizerte » a été fixé à **11,500 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la Société Les Ciments de Bizerte dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au souscripteur dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

8- Mode de répartition des titres :

Les actions offertes seront réparties en cinq catégories

- ❖ 60% pour la catégorie A « les institutionnels privés tunisiens autres que les OPCVM », soit 5 285 676 actions,
- ❖ 15% pour la catégorie B « les OPCVM privés tunisiens », soit 1 321 419 actions,
- ❖ 20% pour la catégorie C « les personnes physiques et/ou morales tunisiennes sollicitant au minimum 101 actions et au plus 220 236 actions », soit 1 761 892 actions,
- ❖ 4% pour la catégorie D « les personnes physiques et/ou morales tunisiennes sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 100 actions », soit 352 378 actions,
- ❖ 1% pour la catégorie E « le personnel de la Société Les Ciments de Bizerte », soit 88 095 actions.

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

- **Pour les catégories A, B, C et E** : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue.
Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement
- **Pour la catégorie D** : les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B puis à la catégorie C puis à la catégorie D puis à la catégorie E.

9- Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états de demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états de demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

10-Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de la BNA Capitaux - intermédiaires en Bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

11-Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

12-Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtra une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Les actions anciennes de la société « Les Ciments de Bizerte » sont inscrites sur les comptes de la STICODEVAM depuis le 23/07/2009 sous le code ISIN TN0007350010.

Les actions de la société seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par la BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse.

13- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 09-0663 du 24 août 2009, sera incessamment mis à la disposition du public auprès de la société « Les Ciments de Bizerte », de la BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES (suite)

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

ATELIERS MECANIKES DU SAHEL - AMS -

Siège social : Boulevard Ibn Khaldoun - 4018 Sousse -

La société Ateliers Mécaniques du Sahel -AMS- informe ses actionnaires et le public que l'augmentation en numéraire réservée de son capital social de 3 000 000 dinars telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juin 2009, a été réalisée par l'émission de 600 000 actions nouvelles émises au pair, soit 5 dinars l'action sans prime d'émission, souscrites et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social de la société Ateliers Mécaniques du Sahel est ainsi porté à 12 308 400 dinars divisé en 2 461 680 actions de nominal 5 dinars chacune et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

2009 - AS - 1734

AVIS

COURBE DES TAUX DU 26 AOUT 2009

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,390%		
TN0008002305	BTCT 52 semaines 27/10/2009		4,364%	
TN0008002313	BTCT 52 semaines 24/11/2009		4,352%	
TN0008002321	BTCT 52 semaines 02/03/2010		4,309%	
TN0008002347	BTCT 52 semaines 06/04/2010		4,294%	
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,292%	1 014,573
TN0008002354	BTCT 52 SEMAINES 11/05/2010		4,279%	
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,254%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010	4,240%		
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010	4,250%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"	4,280%		1 000,317
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,325%	1 039,110
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,397%	1 019,003
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,440%	1 061,109
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,477%	1 123,518
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,494%	1 160,707
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,537%	1 116,261
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,616%		1 034,590
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,699%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,804%	1 124,713
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,004%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,039%		1 033,681
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,485%	1 126,293

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**PLACEMENT DE TUNISIE- SICAF**

Siège social : 2 rue de Turquie – 1000 Tunis-

La Société Placement de Tunisie- SICAF- publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2009 accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Mr Fayçal DERBEL.

ACTIFS

(Montants exprimés en dinar)

ACTIFS	Notes	30 Juin		31 Décembre
		<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2008</u>
<u>Actifs non courants</u>				
<i>Actifs immobilisés</i>				
Immobilisations corporelles		56 500	56 500	56 500
Moins : amortissements		(25 789)	(14 489)	(20 139)
		30 711	42 011	36 361
Immobilisations financières	3	8 664 618	8 611 989	8 664 618
Moins : provisions		-	-	-
		8 664 618	8 611 989	8 664 618
<u>Total des actifs immobilisés</u>		8 695 329	8 654 000	8 700 979
<u>Total des actifs non courants</u>		8 695 329	8 654 000	8 700 979
<u>Actifs courants</u>				
Placements et autres actifs financiers		5 955 006	5 843 066	6 297 967
Moins : provisions		(66 658)	(97 950)	(79 454)
		5 888 348	5 745 116	6 218 513
Autres actifs courants	5	124 534	88 247	68 745
Liquidités et équivalents de liquidités		3 851	416	2 011
<u>Total des actifs courants</u>		6 016 733	5 833 779	6 289 269
<u>Total des actifs</u>		14 712 062	14 487 779	14 990 248

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
(Montants exprimés en dinar)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u>		<u>31 Décembre</u>
		<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2008</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
<u>Capitaux propres</u>				
Capital social		10 000 000	10 000 000	10 000 000
Réserves		2 640 220	2 640 220	2 640 220
Autres fonds propres		73 371	73 371	73 371
Résultats reportés		727 153	1 010 850	1 010 850
		<u>13 440 744</u>	<u>13 724 441</u>	<u>13 724 441</u>
		<u>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		
Résultat net de la période		984 032	716 490	1 216 303
	6	<u>14 424 776</u>	<u>14 440 931</u>	<u>14 940 744</u>
		<u>Total capitaux propres avant affectation</u>		
<u>Passifs courants</u>				
Autres passifs courants	7	287 286	46 848	49 504
		<u>287 286</u>	<u>46 848</u>	<u>49 504</u>
		<u>287 286</u>	<u>46 848</u>	<u>49 504</u>
		<u>14 712 062</u>	<u>14 487 779</u>	<u>14 990 248</u>
		<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 30 JUIN 2009

(Montants exprimés en dinar)

	<u>Notes</u>	<u>30-juin</u>		<u>31 Décembre</u>
		<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2008</u>
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>				
Revenus des titres - droit de propriété	8	871 509	692 995	1 168 591
Produits nets sur cessions de titres	9	188 967	90 389	171 598
Reprise sur provisions	4	15 410	32 169	47 205
		<u>1 075 886</u>	<u>815 553</u>	<u>1 387 394</u>
		<u>Total des produits d'exploitation</u>		
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>				

Charges nettes sur cessions de titres		-	28 813	-
Autres charges d'exploitation	10	75 530	59 267	157 253
Dotations aux amortissements et aux provisions	11	8 264	11 088	13 278
Total des charges d'exploitation		83 794	99 168	170 531
<u>Résultat d'exploitation</u>		992 092	716 385	1 216 863
Charges financières nettes		-	-	(13)
Autres gains ordinaires		-	843	843
Autres pertes ordinaires		-	-	(84)
<u>Résultat des activités ordinaires (avant impôt)</u>		992 092	717 228	1 217 609
Impôt sur les sociétés	12	(8 060)	(738)	(1 306)
<u>Résultat des activités ordinaires (après impôt)</u>		984 032	716 490	1 216 303
<u>Résultat de la période</u>		984 032	716 490	1 216 303

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Arrêté au 30 Juin 2009

(Montants exprimés en Dinar)

	Notes	30 Juin 2009	31 Décembre 2008
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>			
Encaissements provenant de la cession de titres	13	2 296 362	3 658 506
Dividendes et intérêts encaissés	5-8	832 747	1 168 591
<u>Total des encaissements d'exploitation</u>		3 129 109	4 827 097
Décaissements pour achats de titres	13	1 548 490	3 128 653
Distributions de dividendes	14	1 499 960	1 499 959
Jetons de présence		12 000	9 000
Autres décaissements		66 819	132 691
<u>Total des décaissements d'exploitation</u>		3 127 269	4 770 303

<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION</u>	<u>1 840</u>	<u>(2 570)</u>	<u>#REF!</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT</u>			
Décaissement provenant des acquisitions des immobilisations financières	-	(36 603)	(89 232)
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'INVESTISSEMENT</u>	<u>-</u>	<u>(36 603)</u>	<u>(89 232)</u>
Variation de trésorerie	<u>1 840</u>	<u>(34 033)</u>	<u>(32 438)</u>
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE	<u>2 011</u>	<u>34 449</u>	<u>34 449</u>
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	<u>3 851</u>	<u>416</u>	<u>2 011</u>

Note aux états financiers

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « Placements de Tunisie » a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de D : 18.000.

Ce capital a connu plusieurs augmentations successives, soit par attribution d'actions gratuites, soit par souscription en numéraire. Il s'élève actuellement à D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune et libérées en totalité.

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, sur les sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995 et la loi n° 2001- 83 du 24 juillet 2001, la loi n°2001-91 du 7 août 2001 et la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières et peut effectuer des opérations connexes et compatibles avec cet objet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

Note 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires par rapport aux états financiers annuels arrêtés au 31 Décembre 2008.

Note 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élèvent au 30 Juin 2009 à D : 8.664.618 et s'analysent comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût moyen Unitaire</i>	<i>Valeur comptable</i>
• ASTREE	165.301	40,059	6.621.747
• ASTREE ATTR GRATUITE 2008	165.301	-	-
• COTUSAL	13.924	119,262	1.660.604

• SICOAC	15.630	13,115	204.983
• Air liquide	17.041	10,380	176.886
• ASTREE DA CP 27	40	2,5	100
• Air Liquide DA	11	11,745	129
• Nouveaux emballages tunisiens	2	84,665	169
<u>Total</u>			<u>8.664.618</u>

Note 4 : PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de cette rubrique, net des provisions, s'élève au 30 Juin 2009 à D : 5.888.348 et se détaille comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût moyen Unitaire</i>	<i>Valeur comptable</i>
• BIAT	26.350	36,040	949.647
• UBCI	16.760	28,344	475.050
• UIB	10.094	13,495	136.215
• Monoprix	18.203	32,367	589.169
• SITEX	3.682	22,451	82.664
• SICAV- CROISSANCE	2.749	220,061	604.948
• SICAV- RENDEMENT	10.068	101,403	1.020.925
• SACEM	10.000	0,172	1.720
• Société de Gestion des exportations	100	100,000	10.000
• Esso Standard Tunisie	231	119,606	27.629
• SFBT	3.235	7,913	25.600
• SFBT DA 2007 1/13	11	6,090	67
• SEPT MOLKA HOTEL	1.500	100,000	150.000
• SIAM	108.580	5,164	560.707
• SHEK Palm Marina	2.000	123,191	246.382
• Ste Touristique Mouradi	3.854	121,414	467.930
• SATHOP	5.440	111,462	606.353
<u>Total brut</u>			<u>5.955.006</u>
• Provision pour dépréciation des titres			(66.658)
<u>Total net</u>			<u>5.888.348</u>

Les mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit :

<u>Solde au 31/12/2008</u>		<u>6.218.513</u>
<u>Achats</u>		1.548.490_
♦ SICAV - Rendement	1.536.011	
♦ SICAV - Croissance	12.479	
<u>Ventes</u>		(1.973.593)
♦ SICAV – Rendement	1.248.322	
♦ SICAV- Croissance	302.044	
♦ SEPT MOLKA HOTEL	50.000	
♦ Ste Touristique Mouradi	373.227	
<u>Plus-value latente sur titres SICAV-Croissance</u>		78.994
<u>Plus-value latente sur titres SICAV-Rendement</u>		3.148
<u>Reprises sur provisions</u>		12.796
♦ Dotations	(2.614)	
♦ Reprise	15.410	
<u>Solde au 30/06/2009</u>		<u>5.888.348</u>

Le compte provisions pour dépréciation de titres s'analyse comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Solde au 31/12/08</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprise</i>	<i>Solde au 30/06/09</i>
• UIB	15.410		15.410	-
• SITEX	52.324	2.614		54.938
• SACEM	1.720	-	-	1.720

- Société de gestion

Des exportations	10.000	-	-	10.000
<hr/>				
Total	79.454	2.614	15.410	66.658

Note 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 juin 2009 à D : 124.534, contre D : 68.745 à l'issue de l'exercice 2008 et se détaille comme suit :

	2009	2008
♦ Etat, excédent d'impôt à reporter (cf note 12)	60.288	68.348
♦ Compte d'attente	272	272
♦ Charges constatées d'avance	25.212	125
♦ Produits à recevoir	38.762	-
	<hr/>	<hr/>
<u>Total</u>	<u>124.534</u>	<u>68.745</u>

Note 6 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		2009	2008
• Capital social	(A)	10.000.000	10.000.000
• Réserve légale	(B)	1.000.000	1.000.000
• Prime d'émission		340.000	340.000
• Réserves à régime spécial	(C)	73.371	73.371
• Autres réserves		1.300.220	1.300.220
• Résultats reportés		727.153	1.010.850
		<hr/>	<hr/>
<u>Total</u>		<u>13.440.744</u>	<u>13.724.441</u>
Résultat net de l'exercice	(1)	984.032	1.216.303
		<hr/>	<hr/>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(D)	<u>14.424.776</u>	<u>14.940.744</u>
Nombre d'actions	(2)	1.000.000	1.000.000
Résultat par action (1) / (2)		0,984	1,216

(A) Au 30 Juin 2009, le capital social est de D : 10.000.000 composé de 1.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 10 chacune et libérées en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) La réserve à régime spécial se compose des plus-values de cessions des actions réalisées par la société en exonération d'impôt et bloquées pendant une période de cinq ans à partir de la date de clôture du bilan de l'année au cours de laquelle la cession est réalisée.

(Article 48-VII quinquies (nouveau) du code de l'IRPP et de l'IS)

Le solde de ce compte correspond à l'affectation de 2005.

(D) Voir tableau de mouvement ci-joint :

PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF
2, Rue de Turquie - Tunis

Note 7 (suite) : Capitaux Propres

TABEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
(Montants exprimés en dinar)

	Capital social	Réservelégale	Prime d'émission	Réserve à régime spécial	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2007	10 000 000	1 000 000	340 000	73 371	1 300 220	1 398 486	1 112 364	15 224 441
Affectations approuvées par l'AGO du 15 Mars 2008						1 112 364	(1 112 364)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2007						(1 500 000)		(1 500 000)
Bénéfice net de l'exercice 2008							1 216 303	1 216 303
Solde au 31 Décembre 2008	10 000 000	1 000 000	340 000	73 371	1 300 220	1 010 850	1 216 303	14 940 744
Affectations approuvées par l'AGO du 17 Mars 2009						1 216 303	(1 216 303)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2008						(1 500 000)		(1 500 000)
Résultat de l'exercice clos le 30 Juin 2009							984 032	984 032
Solde au 30 Juin 2009	10 000 000	1 000 000	340 000	73 371	1 300 220	727 153	984 032	14 424 776

Note 7 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent au 30 juin 2009 à D : 287.286, contre D : 49.504 au 31 décembre 2008 et se détaillent comme suit :

	2009	2008
• Etat, retenues à la source	7.200	4.890
• Etat, TCL à payer	552	965
• Actionnaires, dividendes à payer	20.669	20.628
• Charges à payer	42.921	23.021
• Avances sur cession de titres	215.944	-
<u>Total</u>	<u>287.286</u>	<u>49.504</u>

Note 8 : REVENUS DES TITRES -DROIT DE PROPRIETE

Les revenus des titres englobent les dividendes constatés, relatifs aux différents titres composant le portefeuille de la société.

Ils se détaillent, par titre, comme suit :

<u>Titre</u>	<u>Nombre de coupons</u>	<u>Dividende par action</u>	<u>Dividendes</u>
• MONOPRIX	18.203	5,600	101.937
• AIR LIQUIDE	17.042	10,500	178.941
• SICAV CROISSANCE	2.686	4,670	12.544
• BIAT	26.350	0,900	23.715
• UBCI	16.760	1,060	17.766
• ASTREE	165.301	2,000	330.602
• ASTREE actions nouvelles	165.301	1,000	165.301
• SFBT	3.235	0,600	1.941
• SICOAC			38.762
<u>Total</u>			<u>871.509</u>

Note 9 : PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE TITRES

Cette rubrique englobe les plus-values réalisées sur les cessions de titres, au courant du premier semestre de l'exercice 2009.

Les plus-values s'élèvent au 30 juin 2009 à D : 188.967.

Elles se détaillent, par titre comme suit :

<u>Titres</u>	<u>Plus-values</u>
• SICAV Croissance	16.726
• SICAV Rendement	8.217
• SEPT MOLKA HOTEL	10.261
• Ste Touristique Mouradi	38.957
• Plus values sur titres en portage	32.664
<u>Total des plus values réalisées</u>	<u>106.825</u>

• <u>Plus values latentes sur titres SICAV - Croissance</u>	78.994
• <u>Plus values latentes sur titres SICAV – Rendement</u>	3.148
	<hr/>
<u>Total des plus values potentielles</u>	<u>82.142</u>
	<hr/>
<u>Total des plus values</u>	<u>188.967</u>

Note 10: AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 juin 2009 à D : 75.530.

Il se détaille comme suit :

		<u>2009</u>	<u>2008</u>
• Services extérieurs, marché financier	4.524	11.884	
- CMF	350		
- STICODEVAM	2.994		
- BVMT	1.180		
• Rémunérations d'intermédiaires & honoraires		5.173	18.600
• Publicité, publications, relations publiques		1.945	3.632
• Services bancaires et assimilés		42	91
• Frais de garde		24.402	48.804
• Jetons de présence		12.000	24.000
• Frais pour opérations sur titres		-	5.407
• Impôts & taxes		2.702	3.800
• Frais de gestion Banque de Tunisie		23.600	30.090
• Dons et subventions		-	3.000
• Autres charges		1.142	7.945
<u>Total</u>		<u>75.530</u>	<u>157.253</u>

Note 11 : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de provisions s'élèvent à D : 8.264 et se détaillent comme suit :

		<u>2009</u>	<u>2008</u>
• Dotations aux amortissements		5.650	11.300
• Dotations aux provisions (cf.note 4)	2.614	1.978	
<u>Total</u>		<u>8.264</u>	<u>13.278</u>

Note 12 : IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés s'élève au 30 juin 2009 à D : 8.060, contre D : 1.306 au 31 décembre 2008 et il est déterminé comme suit :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
<u>Résultat comptable avant impôt</u>	<u>992.092</u>	<u>1.113.581</u>
<u>Réintégrations</u>		
- Provisions pour dépréciation des titres	2.614	1.217.609

- Plus values latente sur titres SICAV, constatée à la clôture de l'exercice précédent	329.878	267.364
- Moins value réalisée sur SICAV Rendement après distribution de dividendes	-	28.814
- Pertes non déductibles	-	84

Déductions

- Dividendes des actions	(871.509)	(1.168.591)
- Reprise sur provision pour titres	(15.410)	(21.156)
- Plus values latente sur titres SICAV, constatée à la clôture de l'exercice en cours	(412.020)	(329.878)

Résultat fiscal avant provision **25.645** **(3.743)**

- Déduction des provisions pour dépréciation des titres	2.614	-
---	-------	---

Résultat fiscal après provision **23.031** **(3.743)**

Base imposable **23.031** **(3.743)**

Impôt sur les sociétés (minimum légal) **8.060** **1.306**

A imputer

- Excédent d'impôt au titre de l'exercice précédent	(68.348)	(69.698)
- Régularisation impôt 2007	-	44

IS à payer (à reporter) **(60.288)** **(68.348)**

Note 13 : ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS POUR OPERATIONS SUR TITRES

Les encaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

• Cessions en valeurs brutes		1.973.593
- Placements courants	1.973.593	
• Plus value sur cession		106.825
• Avances sur cession de titres de placements		215.944
• Frais sur vente de titres		-
		<hr/>
<u>Encaissements</u>		<u>2.296.362</u>

Les décaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

• Acquisitions en valeurs brutes		1.548.490
- Placements courants	1.548.490	
		<hr/>
<u>Décaissements</u>		<u>1.548.490</u>

Note 14 : DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES

Les dividendes distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

- Affectation AGO du 17 Mars 2009 en dividendes		1.500.000
- Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2008		20.628
- Actionnaires, dividendes à payer au 30.06.2009		(20.668)

Décaissements1.499.960

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2009

Messieurs les Actionnaires de la société Placement de Tunisie -SICAF

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 17 mars 2008 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94 -117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société Placement de Tunisie - SICAF pour la période allant du premier Janvier au 30 Juin 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 14.712.062 et un bénéfice de D : 984.032.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société Placement de Tunisie - SICAF, comprenant le bilan au 30 Juin 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des affaires financières et comptables de la société ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres procédures d'examen aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société Placement de Tunisie - SICAF arrêtés au 30 Juin 2009, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 03 Août 2009

Le Commissaire aux Comptes

Fayçal DERBAL

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL -

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001TUNIS

La COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2009, accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, FINOR (Mustapha MEDHIOUB) et BDO AFRIC AUDIT (Adnène ZGHIDI).

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

BILAN ARRETE AU 30 juin 2009 (exprimé en dinar tunisien)

		30 Juin <u>2009</u>	2008 <u>2008</u>	31 Décembre <u>2008</u>
ACTIFS				
	Notes			
Caisses et avoirs auprès des banques	4	9 668 377	2 396 883	4 488 773
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	238 280 262	211 306 610	223 737 076
Portefeuille-titres commercial	6	1 152 639	-	1 084 922
Portefeuille d'investissement	7	4 445 780	3 524 128	3 544 570
Valeurs Immobilisées	8	6 213 914	6 497 659	6 549 115
Autres actifs	9	3 453 592	1 554 984	2 049 818
TOTAL DES ACTIFS		<u>263 214 564</u>	<u>225 280 264</u>	<u>241 454 274</u>
PASSIFS				
	Notes			
Concours bancaires	10	19 309	43 075	-
Dettes envers la clientèle	11	6 131 115	8 286 080	5 354 084
Emprunts et dettes rattachées	12	208 198 583	179 011 218	193 393 455
Fournisseurs et comptes rattachés	13	14 383 690	9 602 086	10 960 879
Autres passifs	14	4 421 560	3 105 965	3 936 308
TOTAL DES PASSIFS		<u>233 154 257</u>	<u>200 048 424</u>	<u>213 644 726</u>
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		15 000 000	12 500 000	15 000 000
Réserves		10 098 139	10 771 899	8 277 252
Résultats reportés		893 181	257 864	257 864
Résultat de la période		4 068 987	1 702 077	4 274 432
Total des capitaux propres	15	<u>30 060 307</u>	<u>25 231 840</u>	<u>27 809 548</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>263 214 564</u>	<u>225 280 264</u>	<u>241 454 274</u>

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurés - 1001 - tunis

ETAT DE RESULTAT
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>2009</u>	<u>30 Juin</u> <u>2008</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2008</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	12 921 442	11 865 319	24 226 407
Intérêts et charges assimilées	17	(5 988 062)	(5 925 535)	(12 065 610)
Produits des placements	18	45 604	177 255	306 716
Autres produits d'exploitation		107 735	50 890	132 486
Produit net		<u>7 086 719</u>	<u>6 167 929</u>	<u>12 599 999</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	19	1 273 682	1 074 700	2 163 262
Dotations aux amortissements	20	260 033	238 879	487 695
Autres charges d'exploitation	21	733 516	635 531	1 301 640
Total des charges d'exploitation		<u>2 267 232</u>	<u>1 949 110</u>	<u>3 952 597</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>4 819 488</u>	<u>4 218 819</u>	<u>8 647 402</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	22	(276 847)	2 071 384	2 882 444
Dotations nettes aux provisions	23	(14 102)	6 200	322 123
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>5 110 436</u>	<u>2 141 235</u>	<u>5 442 835</u>
Autres gains ordinaires	24	32 481	118 938	142 546
Autres pertes ordinaires	25	(48 230)	(104 734)	(117 204)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>5 094 687</u>	<u>2 155 439</u>	<u>5 468 177</u>
Impôts sur les bénéfices	26	(1 025 700)	(453 362)	(1 193 745)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>4 068 987</u>	<u>1 702 077</u>	<u>4 274 432</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L
16 Avenue Jean Jaurés 1001 - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2008</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	27	82 790 146	62 264 939	147 344 792
Investissements dans les contrats de Leasing	28	(79 055 609)	(64 607 870)	(151 349 899)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	29	(1 722 166)	(1 665 753)	(3 391 765)
Intérêts payés	30	(6 225 617)	(4 996 991)	(10 487 324)
Impôts et taxes payés	31	(2 739 896)	(1 318 748)	(2 433 470)
Autres flux liés à l'exploitation	37	(37 091)	291 356	(312 738)
		<u>(6 990 232)</u>	<u>(10 033 067)</u>	<u>(20 630 404)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	(171 995)	(105 896)	(374 262)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	21 989	53 000	72 430
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	34	(1 674 000)	(2 058 025)	(2 789 200)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	35	760 794	1 010 553	1 154 225
		<u>(1 063 212)</u>	<u>(1 100 368)</u>	<u>(1 936 807)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions	36	(1 818 202)	(1 879 865)	(1 874 512)
Encaissements provenant des emprunts	12	42 300 000	28 750 000	70 000 000
Remboursements d'emprunts	12	(27 268 059)	(15 720 022)	(43 406 634)
		<u>13 213 739</u>	<u>11 150 113</u>	<u>24 718 854</u>
Variation de trésorerie		<u>5 160 294</u>	<u>16 678</u>	<u>2 151 643</u>
Trésorerie au début de l'exercice		4 488 773	2 337 130	2 337 130
Trésorerie à la clôture de l'exercice		9 649 067	2 353 808	4 488 773

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation de la société et de son régime fiscal

1-1 Présentation de la société

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} janvier 2009, à raison de :

- 1 action nouvelle pour 4 anciennes pour la première tranche.
- 1 action nouvelle pour 5 anciennes pour la deuxième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève, au 30 juin 2009, à D : 15.000.000 composé de 3.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (article 16 de la loi n°2001-123 du 28 Décembre 2001), puis à 85% (Article 44 de la loi n° 2004-90 du 31 Décembre 2004), puis à 100% à compter de 2005 et jusqu'à l'an 2009 (Article 30 de la loi n°2005-106 du 19 Décembre 2005).

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local, plafonnée à 100.000 DT, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.
- La taxe de formation professionnelle perçue calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing, arrêtés au 30 Juin 2009, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a. la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b. la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location, égale au montant de l'investissement net dans le contrat de location, déduction faite de la valeur résiduelle.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Avant 2008 :

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location étaient les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

A partir de 2008 :

Afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisés par la BCT, le conseil d'administration a revu à la hausse les décotes appliquées à la valeur du bien donné en leasing comme suit :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portés à l'actif en tant que charges reportées et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L
 16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
PERIODE CLOSE LE 30 JUIN 2009
 (exprimé en dinars)

NOTE 4 : Caisses et avoirs auprès des banques

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>30 juin 2009</u>	<u>30 juin 2008</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Banques	9 395 305	2 318 628	4 407 733
- Caisses	273 072	78 255	81 040
<u>Total</u>	<u>9 668 377</u>	<u>2 396 883</u>	<u>4 488 773</u>

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
Créances sur contrats mis en force	254 219 222	229 867 704	240 745 127
Encours financiers	240 294 679	214 687 839	226 323 751
Impayés	15 061 388	16 187 956	15 474 283
Intérêts échus différés	(1 136 844)	(1 008 091)	(1 052 907)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 359 611	303 174	830 213
Total brut des créances leasing	255 578 833	230 170 878	241 575 340
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des encours	(7 322 854)	(7 092 100)	(7 203 855)
Provisions pour dépréciation des impayés	(8 293 822)	(9 783 172)	(8 871 785)
Produits réservés	(1 681 895)	(1 988 996)	(1 762 624)
Total net des créances leasing	238 280 262	211 306 610	223 737 076

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2008	227 153 964
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	73 347 503
- Relocations	145 209
- Transferts	1 562 439
<u>Retraits de la période</u>	
- Cessions à la valeur résiduelle	(155 219)
- Cessions anticipées	(5 564 427)
- Relocations	(111 212)
- Transferts	(1 550 481)
- Remboursement du capital	(53 173 485)
Solde au 30 juin 2009	241 654 290

L'analyse des contrats actifs par maturité se présente comme suit :

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Paiement minimaux sur contrats actifs			
- A recevoir dans moins d'un an	109 355 434	96 710 577	102 331 013
- A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	153 890 136	130 576 589	146 061 886
- A recevoir dans plus de 5 ans	8 803 035	13 394 093	8 666 305
Total des paiement minimaux sur contrats actifs	272 048 605	240 681 259	257 059 204
- Produits financiers non acquis			
- Revenus non acquis à moins d'un an	20 007 865	18 310 809	19 387 866
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	19 022 910	17 116 257	18 814 607
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	918 967	1 341 162	810 126
Total des produits financiers non acquis	39 949 742	36 768 228	39 012 599
- Valeurs résiduelles	2 780 374	4 905 014	3 085 954
- Contrats suspendus ordinaires	230 613	454 905	452 984
- Contrats suspendus contentieux	5 184 829	5 414 889	4 738 208
- Contrats en instance de mise en force	1 359 611	303 174	830 213
Encours des contrats	241 654 290	214 991 013	227 153 964

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	200 198 500	31 124 650	655 500	831 139	7 484 890	240 294 679
Impayés	1 355 159	3 492 609	296 094	117 865	9 105 445	14 367 172
Autres créances	11 074	33 224	3 015	-	646 903	694 216
Contrats en instance de mise en force	1 249 611	-	110 000	-	-	1 359 611
CREANCES LEASING	202 814 344	34 650 483	1 064 609	949 004	17 237 238	256 715 678
Avances reçues (*)	(2 903 702)	(1 908)	-	-	(529 058)	(3 434 668)
Dépôts de garantie (*)	(2 320 895)	(310 677)	-	-	(56 650)	(2 688 222)
ENCOURS GLOBAL	197 589 747	34 337 898	1 064 609	949 004	16 651 530	250 592 788
ENGAGEMENTS HORS BILAN	14 047 867	262 890	106 835	-	-	14 417 592
TOTAL ENGAGEMENTS	211 637 614	34 600 788	1 171 444	949 004	16 651 530	265 010 380
Produits réservés	-	-	(45 066)	(28 223)	(1 608 606)	(1 681 895)
Provisions sur encours financiers	-	-	(13 854)	(370 750)	(6 938 250)	(7 322 854)
Provisions sur impayés	-	-	(60 438)	(89 642)	(8 143 742)	(8 293 822)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(119 358)	(488 615)	(16 690 598)	(17 298 571)
ENGAGEMENTS NETS	211 637 614	34 600 788	1 052 086	460 389	-	247 711 809
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,40%	0,36%	6,28%	
			7,04%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 31 décembre 2008			7,83%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	10,19%	51,49%	100,00%			
			92,15%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 31 décembre 2008			94,37%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : Portefeuille-titres commercial

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Certificats de Dépôt	-	-	500 000
- Obligations et actions cotées	1 171 186	-	624 045
Montant brut	1 171 186	-	1 124 045
A déduire :			
- Provisions pour dépréciation	(18 546)	-	(39 123)
Montant net	1 152 639	-	1 084 922

NOTE 7 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Titres de participation	823 038	823 138	823 138
- Titres immobilisés	3 972 550	2 209 210	3 071 240
- Prêts au personnel (*)	-	841 588	-
- Dépôts et cautionnements versés	3 192	3 192	3 192
Montant brut	4 798 780	3 877 128	3 897 570
A déduire :			
- Provisions pour dépréciation	(353 000)	(353 000)	(353 000)
Montant net	4 445 780	3 524 128	3 544 570

(*) Présentés au 30 juin 2009 et au 31 décembre 2008 parmi les "Autres actifs".

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Soldes au 31 Décembre 2008	3 071 240	3 071 240	-
Additions de la période			
- Société TECNOCASA Consulting	54 000	54 000	-
- Société Ecolo Concept	120 000	120 000	-
- Société Immobilière BEL AIR	600 000	600 000	-
- Société Intermétal SA	300 000	300 000	-
- Société Immobilière de Carthage	600 000	600 000	-
Retraits de la période			
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	(44 460)	(44 460)	-
- Société BOMAR	(258 330)	(258 330)	-
- Société AROMA Industries	(39 900)	(39 900)	-
- Société Immobilière SIDI AMEUR	(25 000)	(25 000)	-
- Société MINEREAUX BROYES DU SUD	(60 000)	(60 000)	-
- Société COS Tunisie	(45 000)	(45 000)	-
- Société Intermétal SA	(300 000)	(300 000)	-
Soldes au 30 Juin 2009	3 972 550	3 972 550	-

Le portefeuille titres s'analysent au 30 juin 2009 comme suit :

Emetteur	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant total	Date souscription	Pourcentage détenu
Titres de participation					
* Compagnie Générale d'investissement	180 248	5	823 038	1998/1999/2000	72,10%
Total des titres de participation			823 038		
Titres immobilisés					
* Société BOMAR	75 835	10	758 350	2006/2008	22,30%
* Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	32 590	10	325 900	2008	8,36%
* Société Immobilière SIDI AMEUR	27 500	10	275 000	2008	27,50%
* Société KOKET	7 500	100	750 000	2008	22,73%
* Société AROMA Industries	801	100	80 100	2008	20,03%
* Société MINEREAUX BROYES DU SUD	9 000	10	90 000	2008	9,00%
* Société FORACHEM	19 420	10	194 200	2008	17,65%
* Société GII	12 500	10	125 000	2008	3,13%
* Société Immobilière BEL AIR	6 000	100	600 000	2009	30,00%
* Société Immobilière de Carthage	6 000	100	600 000	2009	13,42%
* Société Ecolo Concept	1 200	100	120 000	2009	30,00%
* Société TECNOCASA Consulting	5 400	10	54 000	2009	30,00%
Total des titres immobilisés			3 972 550		
Total			4 795 588		

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L
16, Avenue Jean Jaurès 1001 - Tunis

NOTE 8 : Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRÊTÉ AU 30 JUIN 2009
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Mise en rebut	Fin de période		
Logiciels		69 694	-	-	-	69 694	51 973	5 716	-	-	57 689	-	12 005
Total des immobilisations incorporelles		69 694	-	-	-	69 694	51 973	5 716	-	-	57 689	-	12 005
Immeubles	5,0%	7 485 399	1 208	-	-	7 486 607	1 650 882	130 541	-	-	1 781 423	230 000	5 475 184
Matériel de transport	20,0%	820 809	63 470	28 470	-	855 809	349 645	82 357	9 016	-	422 986	-	432 823
Equipements de bureau	10,0%	257 157	22 275	-	1 135	278 297	172 321	10 247	-	1 094	181 474	-	96 823
Matériel informatique	33,3%	218 296	29 062	-	10 500	236 858	177 380	16 770	-	10 500	183 650	-	53 208
Installations générales	10,0%	221 449	55 979	-	-	277 428	121 488	12 069	-	-	133 557	-	143 872
Total des immobilisations corporelles		9 003 110	171 995	28 470	11 635	9 135 000	2 471 716	251 984	9 016	11 594	2 703 090	230 000	6 201 909
TOTAUX		9 072 804	171 995	28 470	11 635	9 204 694	2 523 689	257 700	9 016	11 594	2 760 779	230 000	6 213 914

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Prêts au personnel (*)	960 198	-	790 086
- Créances sur cessions d'immobilisations	617 200	642 368	573 821
- Avances et acomptes au personnel	9 125	10 600	-
- Etat, crédit de TVA	1 007 233	209 656	92 922
- TVA, Avance et acompte	237 746	-	-
- Produits à recevoir des tiers	143 491	43 782	95 630
- Compte d'attente	7 588	36 314	11 382
- Charges constatées d'avance	254 611	202 276	29 681
- Créances sur cession titre immobilisés	34 711	-	-
- Autres comptes débiteurs	234 386	191 297	209 860
- Charges à répartir	17 335	17 001	19 668
- Frais d'émission des obligations	493 531	331 979	433 857
<u>Total brut</u>	<u>4 017 156</u>	<u>1 685 273</u>	<u>2 256 907</u>
A déduire :			
- Provisions	(563 564)	(130 289)	(207 089)
<u>Montant net</u>	<u>3 453 592</u>	<u>1 554 984</u>	<u>2 049 818</u>

(*) Présentés au 30 juin 2008 au niveau du "portefeuille d'investissement".

Les charges à répartir et les frais d'émission des obligations s'analysent comme suit :

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES OBLIGATIONS
AU 30 JUIN 2009
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	594 209	0	594 209	574 541	2 333	576 874	17 335
Frais d'émission des obligations	(a)	2 249 339	137 179	2 386 518	1 815 482	77 505	1 892 987	493 531
TOTAUX		2 843 548	137 179	2 980 727	2 390 023	79 838	2 469 861	510 866

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des obligations, s'élevant à D: 77 505 figure parmi les charges financières.

NOTE 10 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit:

	<u>30 juin 2009</u>	<u>30 juin 2008</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Banques, découverts	19 309	43 075	-
<u>Total</u>	<u>19 309</u>	<u>43 075</u>	<u>-</u>

NOTE 11 : Dettes envers la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>30 juin 2009</u>	<u>30 juin 2008</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	2 688 222	5 089 759	2 801 258
- Avances et acomptes reçus des clients	3 434 668	3 188 096	2 544 601
- Autres dépôts et cautionnements reçus	8 225	8 225	8 225
<u>Total</u>	<u>6 131 115</u>	<u>8 286 080</u>	<u>5 354 084</u>

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>30 juin 2009</u>	<u>30 juin 2008</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Banques locales	53 671 833	45 828 041	50 411 641
- Banques étrangères	13 225 695	17 413 756	15 339 756
- Emprunts obligataires	107 711 617	85 918 572	98 990 584
- Billets de trésorerie	17 354 766	19 650 389	16 341 761
- Certificats de leasing	16 234 673	10 200 460	12 309 713
<u>Total</u>	<u>208 198 583</u>	<u>179 011 218</u>	<u>193 393 455</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L.
16, Avenue Jean Jaurès 1001 - Tunis

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRÊTÉ AU 30 JUIN 2009
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Variation des comptes rattachés	Solde	Fin de période échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
CREDITS BANCAIRES									
BANQUES LOCALES									
AMEN BANK (10/2006)	3 000 000	Annuellement (2007-2011)	1 800 000	-	-	-	1 800 000	1 200 000	600 000
B.I.A.T (09/2006)	3 000 000	Annuellement (2007-2011)	1 800 000	-	-	-	1 800 000	1 200 000	600 000
B.I.A.T (2007/1)	5 000 000	Annuellement (2008-2012)	4 000 000	-	1 000 000	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
B.T	5 000 000	Annuellement (2008-2012)	4 000 000	-	1 000 000	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
A.B.C (2007)	3 000 000	Semestriellement (2007-2009)	750 000	-	750 000	-	-	-	-
ATB (2007)	3 000 000	Annuellement (2008-2012)	2 400 000	-	600 000	-	1 800 000	1 200 000	600 000
AMEN BANK (2007/1)	2 000 000	Annuellement (2008-2012)	1 600 000	-	400 000	-	1 200 000	800 000	400 000
AMEN BANK (2007/2)	3 000 000	Annuellement (2008-2012)	2 400 000	-	-	-	2 400 000	1 800 000	600 000
AMEN BANK (2007/3)	2 000 000	Annuellement (2008-2012)	1 600 000	-	-	-	1 600 000	1 200 000	400 000
BIAT (2007/2)	1 000 000	Annuellement (2008-2012)	800 000	-	200 000	-	600 000	400 000	200 000
BIAT (2007/3)	4 000 000	Annuellement (2008-2012)	3 200 000	-	800 000	-	2 400 000	1 600 000	800 000
ATTJARI BANK	5 000 000	Semestriellement (2008-2010)	3 333 334	-	833 334	-	2 500 000	833 333	1 666 667
BIAT (2008/1)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	5 000 000	-	1 000 000	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (2008/2)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	5 000 000	-	1 000 000	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BT (2008)	7 000 000	Annuellement (2009-2013)	7 000 000	-	-	-	7 000 000	5 600 000	1 400 000
BTE (2008)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	5 000 000	-	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
AMEN BANK (01/2009)	5 000 000	Annuellement (2009-2014)	-	5 000 000	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
AMEN BANK (02/2009)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	-	5 000 000	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
Ligne d'avance				1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
Dettes rattachées			798 533	-	-	(166 364)	632 169	-	632 169
Charges constatées d'avance			(70 226)	-	-	9 890	(60 336)	-	(60 336)
Sous-total			50 411 641	11 000 000	7 583 334	(156 474)	53 671 833	37 833 333	15 638 499
BANQUES ETRANGERES									
JEXIMBANK YJ	800 000 000	Semestriellement (1999-2011) (a)	1 719 947	-	343 989	-	1 375 958	687 979	687 978
B.E.I EUR	50 000 000	Semestriellement (2004-2013) (b)	13 460 676	-	1 740 736	-	11 719 940	8 141 763	3 578 167
Dettes rattachées			159 133	-	-	(29 336)	129 797	-	129 797
Sous-total			15 339 756	0	2 084 725	(29 336)	13 225 695	8 829 763	4 395 932
Total des crédits bancaires			65 751 397	11 000 000	9 668 059	(185 810)	66 897 528	46 663 096	20 234 432
(a) L'Etat Tunisien a consenti le 14 Mai 1998 à la société un financement subsidiaire sur le prêt J.EXIM BANK du 27 Mai 1997. Le financement a été consenti en dinar tunisien pour l'équivalent de JPY : 600 000 000, au taux du marché monétaire majoré de 0,5 point sans que ce taux ne soit inférieur au taux d'intérêt applicable au prêt.									
(b) la B.E.I a consenti au courant de l'exercice 2004 et 2005 un financement subsidiaire sur le crédit global, accordé dans le cadre du programme EUROMED II. Le financement a été consenti en dinar tunisien, débloqué en quatre tranches, respectivement pour l'équivalent de EURO : 5 000 000 , 4 000 000 , 2 000 000 et 2 095 600, à un taux fixe ouvert lors de chaque tirage majoré d'une prime de couverture du risque de change de 3% calculé sur la base des intérêts payés à chaque échéance.									
EMPRUNTS OBLIGATAIRES									
CIL 2002/2	15 000 000	Annuellement (2005-2009)	3 000 000	-	-	-	3 000 000	-	3 000 000
CIL 2002/3	12 000 000	Annuellement (2006-2010)	4 800 000	-	2 400 000	-	2 400 000	-	2 400 000
CIL 2003/1	15 000 000	Annuellement (2006-2010)	6 000 000	-	-	-	6 000 000	3 000 000	3 000 000
CIL 2004/1	15 000 000	Annuellement (2007-2011)	9 000 000	-	-	-	9 000 000	6 000 000	3 000 000
CIL 2004/2	15 000 000	Annuellement (2006-2010)	6 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
CIL 2005/1	15 000 000	Annuellement (2008-2012)	12 000 000	-	-	-	12 000 000	9 000 000	3 000 000
CIL 2007/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	15 000 000	-	3 000 000	-	12 000 000	9 000 000	3 000 000
CIL 2007/2	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	15 000 000	-	3 000 000	-	12 000 000	9 000 000	3 000 000
CIL 2008/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	15 000 000	-	-	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	10 000 000	-	-	-	10 000 000	10 000 000	-
CIL 2009/1	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	-	20 000 000	-	-	20 000 000	20 000 000	-
Dettes rattachées			3 190 584	-	-	121 033	3 311 617	-	3 311 617
Total des emprunts obligataires			98 990 584	20 000 000	11 400 000	121 033	107 711 617	78 000 000	29 711 617
BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING									
BILLETS DE TRESORERIE									
SICAV AMEN	1 000 000	En bloc le 04/06/2009	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-	-
SICAV AMEN	1 000 000	En bloc le 11/06/2009	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-	-
AXIS	1 200 000	En bloc le 29/06/2009	1 200 000	-	1 200 000	-	-	-	-
TUNISO EMIRATIE SICAV	1 000 000	En bloc le 16/03/2011	-	1 000 000	-	-	1 000 000	1 000 000	-
Billets de trésorerie à court terme			13 200 000	3 300 000	-	-	16 500 000	-	16 500 000
Dettes rattachées			108 046	-	-	(91 999)	16 047	-	16 047
Charges constatées d'avance			(166 285)	-	-	5 004	(161 281)	-	(161 281)
Sous-total			16 341 761	4 300 000	3 200 000	(86 995)	17 354 766	1 000 000	16 354 766
CERTIFICATS DE LEASING									
Certificat N°1 BEST BANK	2 000 000	En bloc le 24/05/2009	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-	-
Certificat N°2 BEST BANK	1 000 000	En bloc le 31/05/2009	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-	-
Certificat N°3 BEST BANK	2 000 000	En bloc le 21/09/2009	2 000 000	-	-	-	2 000 000	-	2 000 000
Certificat N°4 BEST BANK	3 000 000	En bloc le 22/05/2010	3 000 000	-	-	-	3 000 000	-	3 000 000
Certificat N°5 BEST BANK	1 000 000	En bloc le 31/07/2010	1 000 000	-	-	-	1 000 000	1 000 000	-
Certificat N°6 BEST BANK	1 000 000	En bloc le 03/09/2010	1 000 000	-	-	-	1 000 000	1 000 000	-
Certificat N°7 BEST BANK	2 000 000	En bloc le 01/12/2009	2 000 000	-	-	-	2 000 000	-	2 000 000
Certificat N°8 BEST BANK	3 000 000	En bloc le 17/02/2010	-	3 000 000	-	-	3 000 000	-	3 000 000
Certificat N°9 BEST BANK	2 000 000	En bloc le 26/05/2010	-	2 000 000	-	-	2 000 000	-	2 000 000
Certificat N°10 BEST BANK	2 000 000	En bloc le 27/05/2010	-	2 000 000	-	-	2 000 000	-	2 000 000
Dettes rattachées			309 712	-	-	(75 039)	234 673	-	234 673
Sous-total			12 309 712	7 000 000	3 000 000	(75 039)	16 234 673	2 000 000	14 234 673
Total des BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING			28 651 473	11 300 000	6 200 000	(162 034)	33 589 439	3 000 000	30 589 439
TOTAL GENERAL			193 393 454	42 300 000	27 268 059	(226 811)	208 198 584	127 663 096	80 535 487

NOTE 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	170 362	123 656	166 501
- Effets à payer	-	-	7 492
- Factures non parvenues	10 000	-	8 507
<u>Sous total</u>	<u>180 362</u>	<u>123 656</u>	<u>182 500</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats d'immobilisations	3 258 138	3 330 107	2 888 745
- Effets à payer	10 690 513	4 666 938	7 763 374
- Retenue de garantie	104 006	123 926	99 999
- Factures non parvenues	150 671	1 357 459	26 261
<u>Sous total</u>	<u>14 203 327</u>	<u>9 478 430</u>	<u>10 778 379</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>14 383 690</u>	<u>9 602 086</u>	<u>10 960 879</u>

NOTE 14 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Personnel, provisions pour congés payés	195 611	182 148	195 611
- Personnel, autres charges à payer	-	-	186 679
- Etat, retenues sur salaires	82 961	74 028	19 433
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	6 389	6 065	5 030
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	49 927	68 222	996
- Etat, retenues sur marchés	289 235	184 440	171 431
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	37 000	1 900	1 375
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (Voir note 26)	667 509	202 592	449 173
- Etat, autres impôts et taxes à payer	6 316	10 508	8 199
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	5 868	5 464	5 868
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	2 476	2 449	2 449
- CNSS	146 236	127 439	76 880
- CAVIS	19 712	18 193	5 953
- CNAM	7 618	3 000	4 026
- Assurance Vie	4 493	-	-
- Assurance Auto	38 007	-	-
- Assurance Groupe	14 208	19 383	12 709
- Autres comptes créditeurs	179 216	8 400	210 123
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	33 449	31 833	33 449
- Prestataires Recouvrement	118 689	80 972	106 652
- Prestataires Assurances	817 118	64 593	329 100
- Diverses Charges à payer	293 298	228 386	124 842
- Autres produits constatés d'avance	6 223	5 950	6 330
- Provisions pour risques et charges (A)	900 000	1 780 000	1 780 000
- Provisions pour divers risques	500 000	-	200 000
<u>Total</u>	<u>4 421 560</u>	<u>3 105 965</u>	<u>3 936 308</u>

(A) Ce montant constitue une couverture contre des risques inhérents à une affaire en contentieux.

NOTE 15 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Capital social	(A)	15 000 000	12 500 000	15 000 000
- Réserve légale	(B)	1 421 765	1 195 150	1 195 150
- Réserve extraordinaire		4 700 000	5 700 000	3 200 000
- Réserves pour réinvestissements		300 000	300 000	300 000
- Fonds pour risques généraux		500 000	500 000	500 000
- Primes d'émission		2 250 000	2 250 000	2 250 000
- Réserves pour fonds social	(C)	926 373	826 749	832 102
- Résultats reportés		893 181	257 864	257 864
Total des capitaux propres avant résultat de la période		25 991 319	23 529 763	23 535 116
Résultat de la période (1)		4 068 987	1 702 077	4 274 432
Total des capitaux propres avant affectation	(D)	30 060 307	25 231 840	27 809 548
Nombre d'actions (2)	(*)	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Résultat par action (1) / (2)		1,356	0,567	1,425

(A) L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant égal à D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2009, à raison de :

- 1 action nouvelle pour 4 anciennes pour la première tranche.
- 1 action nouvelle pour 5 anciennes pour la deuxième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2009 à D : 15.000.000 composé de 3.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(*) : Suite à l'émission d'actions gratuites, le calcul du résultat par action au 30 juin 2009 et au titre des périodes précédentes est fait sur la base du nombre d'actions en circulation au 30 juin 2009.

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L.
16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

TABEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 30 JUIN 2009
(exprimé en dinars)

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Primes d'émission	Réserves pour fonds social	Fonds pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2007	12 500 000	1 000 000	4 200 000	300 000	2 250 000	756 649	500 000	432 926	3 470 088	25 409 663
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 avril 2008		195 150	1 500 000			75 000		1 699 938	(3 470 088)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2007								(1 875 000)		(1 875 000)
Divers						(4 900)				(4 900)
Résultat de la période close le 30 juin 2008									1 702 077	1 702 077
Solde au 30 juin 2008	12 500 000	1 195 150	5 700 000	300 000	2 250 000	826 749	500 000	257 864	1 702 077	25 231 840
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 26 avril 2007	2 500 000		(2 500 000)							-
Résultat de la période close le 30 juin 2008 (annulation)									(1 702 077)	(1 702 077)
Divers						5 353				5 353
Bénéfice net de l'exercice 2008									4 274 432	4 274 432
Solde au 31 Décembre 2008	15 000 000	1 195 150	3 200 000	300 000	2 250 000	832 102	500 000	257 864	4 274 432	27 809 548
Affectations approuvées par l'A.G.O du 14 avril 2009		226 615	1 500 000			100 000		2 447 817	(4 274 432)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2008								(1 812 500)		(1 812 500)
Divers						(5 729)				(5 729)
Résultat de la période close le 30 juin 2009									4 068 987	4 068 987
Solde au 30 juin 2009	15 000 000	1 421 765	4 700 000	300 000	2 250 000	926 373	500 000	893 181	4 068 987	30 060 307

NOTE 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Intérêts de leasing	12 171 086	11 141 945	22 857 704
- Intérêts de retard	483 206	421 622	838 096
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	120 549	151 537	255 181
- Autres	125 403	133 645	255 525
<u>Total</u>	<u>12 900 243</u>	<u>11 848 749</u>	<u>24 206 506</u>
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	190 656	149 877	211 933
Intérêts de retard antérieurs	52 214	73 255	117 680
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(164 118)	(154 978)	(229 481)
Intérêts de retard	(57 553)	(51 584)	(80 232)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>21 199</u>	<u>16 570</u>	<u>19 901</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>12 921 442</u>	<u>11 865 319</u>	<u>24 226 407</u>
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période	221 962 772	192 651 992	192 651 992
. A la fin de la période	236 238 848	209 121 219	221 962 772
. Moyenne (D)	229 100 810	200 886 606	207 307 382
- Intérêts de la période (C)	12 171 086	11 141 945	22 857 704
- Taux moyen (C) / (D)	10,63%	11,09%	11,03%

NOTE 17 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Intérêts des emprunts obligataires	2 884 963	2 848 553	5 911 610
- Intérêts des crédits des banques locales	1 524 813	1 207 861	2 653 391
- Intérêts des crédits des banques étrangères	333 926	612 871	786 903
- Intérêts des autres opérations de financement	1 178 280	1 102 225	2 587 761
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	77 505	73 343	161 925
Total des charges financières des emprunts (A)	5 999 488	5 844 853	12 101 590
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(21 780)	(23 871)	(52 024)
- Autres charges financières	10 354	104 553	16 044
Total des autres charges financières	(11 426)	80 682	(35 980)
Total général	5 988 062	5 925 535	12 065 610
- Encours des ressources			
. Au début de l'exercice	189 063 957	162 470 589	162 470 589
. A la fin de l'exercice	204 095 898	175 500 568	189 063 957
. Moyenne (B)	196 579 928	168 985 579	175 767 273
- Taux moyen (A) / (B)	6,10%	6,92%	6,89%

NOTE 18 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Intérêts des comptes courants	6 598	6 598	13 343
- Plus values sur cession des titres immobilisés	22 715	58 520	107 925
- Dividendes	2 577	4 800	4 800
- Revenus des titres SICAV	500	-	46 239
- Autres produits financiers	13 214	107 337	134 409
Total	45 604	177 255	306 716

NOTE 19 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>30 juin 2009</u>	<u>30 juin 2008</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Salaires et complément de salaires	1 020 040	842 161	1 707 163
- Charges connexes aux salaires	36 535	50 915	85 955
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	178 333	146 690	300 206
- Autres charges sociales	38 774	34 934	69 938
<u>Total</u>	<u>1 273 682</u>	<u>1 074 700</u>	<u>2 163 262</u>

NOTE 20 : Dotations aux amortissements

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>30 juin 2009</u>	<u>30 juin 2008</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	5 716	4 284	11 782
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	251 984	232 262	471 246
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	2 333	2 333	4 667
<u>Total</u>	<u>260 033</u>	<u>238 879</u>	<u>487 695</u>

NOTE 21 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>30 juin 2009</u>	<u>30 juin 2008</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Achat de matières et fournitures	88 638	73 289	141 971
<u>Total des achats</u>	<u>88 638</u>	<u>73 289</u>	<u>141 971</u>
- Sous-traitance générale	8 968	3 908	11 225
- Locations	25 183	19 186	42 021
- Entretien et réparations	53 013	58 184	125 269
- Primes d'assurances	22 657	15 774	37 933
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>109 822</u>	<u>97 052</u>	<u>216 448</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	48 501	43 265	112 692
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	55 377	82 993	136 276
- Publicités, publications, relations publiques	74 172	58 065	128 844
- Déplacements, missions et réceptions	39 032	32 418	41 627
- Frais postaux et de télécommunications	75 214	60 885	122 164
- Services bancaires et assimilés	83 552	74 633	156 379
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>375 848</u>	<u>352 259</u>	<u>697 982</u>
- Jetons de présence	28 000	10 000	30 000
- Rémunération du comité d'audit	22 500	-	-
<u>Total des charges diverses</u>	<u>50 500</u>	<u>10 000</u>	<u>30 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	31 059	17 727	52 509
- T.C.L	50 000	50 000	100 000
- Droits d'enregistrement et de timbres	22 813	27 841	29 777
- Autres impôts et taxes	4 836	7 363	32 953
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>108 708</u>	<u>102 931</u>	<u>215 239</u>
<u>Total général</u>	<u>733 516</u>	<u>635 531</u>	<u>1 301 640</u>

NOTE 22 : Dotations nettes aux provisions et résultats des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	2 401 129	3 106 928	4 594 077
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 438 627)	(1 040 220)	(1 818 920)
- Créances radiées	241 646	1 114 394	2 948 127
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(1 421 466)	(1 041 338)	(2 549 420)
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs suite à la radiation des créances	(57 228)	(68 380)	(265 426)
- Intérêts de retard antérieurs suite à la radiation des créances	(2 302)	-	(25 994)
Total	(276 847)	2 071 384	2 882 444

NOTE 23 : Dotations nettes aux provisions

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille-titres investissement	-	6 200	-
- Dotations aux provisions pour risques et charges	300 000	-	200 000
- Dotations aux provisions pour dépréciations des autres actifs	356 475	-	83 000
- Dotations aux provisions pour dépréciations des valeurs immobilisées	230 000	-	-
- Dotations aux provisions pour dépréciations des actions cotées	18 546	-	39 123
- Reprise sur provisions pour dépréciations des actions cotées	(39 123)	-	-
- Reprise sur provisions pour risques et charges	(880 000)	-	-
Total	(14 102)	6 200	322 123

NOTE 24 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	2 494	53 000	70 030
- Autres gains sur éléments exceptionnels	29 986	65 938	72 516
Total	32 481	118 938	142 546

NOTE 25 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	-	1
- Charges nettes sur cessions des valeurs mobilières	-	4 753	4 753
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels (A)	45 111	24	255
- Moins value sur cession titres	3 118	-	2 503
- Perte sur affaire en contentieux	-	99 957	109 692
Total	48 230	104 734	117 204

(A) Il s'agit, principalement, de la perte enregistrée pour un montant de D: 45.000, suite à la réduction du capital de la société COS TUNISIE pour éponger ses pertes.

NOTE 26 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
Bénéfice comptable	5 094 687	2 155 439	5 468 177
A réintégrer			
- Dotations aux provisions sur la clientèle	2 401 129	3 145 237	4 594 077
- Dotations aux provisions des autres actifs courants	6 475	6 200	83 000
- Reprises sur provisions fiscales 2005	2 860 093	2 084 420	4 310 839
- Reprises sur provisions fiscales 2006	-	-	622 340
- Reprises sur provisions fiscales 2007	-	-	2 622 078
- Provisions pour congés payés 2008/2007	-	-	195 611
- Moins value sur cession des actions SICAV	-	4 753	4 753
- Diverses charges non déductibles	32 415	105 547	207 647
- Dotations aux provisions pour risque divers	880 000	-	200 000
A déduire			
- Provisions fiscales 2005/2004 pour affaires en cours	-	-	3 186 917
- Reprises sur provisions comptables	2 860 093	2 084 420	4 368 340
- Provisions pour congés payés 2007/2008	-	-	182 148
- Dividendes	2 577	4 800	4 800
- Reprises sur provisions initialement non déduites	880 000	-	-
- Plus value sur actions cotées	2 497	-	6 541
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>7 529 633</u>	<u>5 412 376</u>	<u>10 559 776</u>
Provisions pour créances douteuses 100%	2 401 129	3 145 237	4 594 077
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>5 128 503</u>	<u>2 267 139</u>	<u>5 965 699</u>
Réinvestissements exonérés			
* Société de Promotion Immobilière SIDI AMEUR	-	150 000	150 000
* Société BOMAR	-	-	750 000
* Société GII	-	-	125 000
* Société de Promotion Immobilière BEL AIR	-	-	600 000
* Société de Promotion Immobilière de Carthage	-	-	600 000
* Société Intermétal SA	-	-	300 000
* Société TECNOCASA Consulting	24 000	-	30 000
* Montant à investir	2 173 932	821 819	-
<u>Bénéfice imposable</u>	<u>2 930 571</u>	<u>1 295 320</u>	<u>3 410 699</u>
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%)	<u>1 025 700</u>	<u>453 362</u>	<u>1 193 745</u>
A imputer			
- Acomptes provisionnels payés	358 123	247 880	743 640
- Retenues sur placements	68	2 890	931
Impôt à payer (Report d'impôt)	<u>667 509</u>	<u>202 592</u>	<u>449 174</u>

NOTE 27 : Encaissements reçus des clients

			30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	15 474 283	16 550 942	16 550 942
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(15 061 388)	(16 187 956)	(15 474 283)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	-	Note 11	(2 544 601)	(2 217 385)	(2 217 385)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 11	3 434 668	3 188 096	2 544 601
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 11	(2 809 483)	(5 215 283)	(5 215 283)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 11	2 696 447	5 097 984	2 809 483
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(1 052 907)	(892 854)	(892 854)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	1 136 844	1 008 091	1 052 907
- TVA collectée	+		10 565 992	9 075 255	18 636 517
- TVA /avance et acompte			(619 837)	-	-
- Remboursement principal	+	Note 5	53 173 485	36 977 584	97 743 624
- Intérêts et produits assimilés de leasing		Note 16	12 900 243	11 848 749	24 206 506
- Autres produits d'exploitation	+		107 735	50 890	132 486
- Créances virées en pertes	-	Note 22	(241 646)	(1 114 394)	(2 948 127)
- Encours financiers virés en pertes	-		-	784 294	1 213 932
- Plus/Moins values sur relocation	-	Note 5	(33 997)	(15 348)	(31 661)
- Plus/Moins values sur transfert	-	Note 5	(11 958)	(66 305)	(107 067)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 9	573 821	603 734	603 734
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 9	(617 200)	(642 368)	(573 821)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	155 219	78 416	2 063 062
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	5 564 427	3 352 797	7 247 478
			<u>82 790 146</u>	<u>62 264 939</u>	<u>147 344 792</u>

Encaissements reçus des clients**NOTE 28 : Investissements dans les contrats de Leasing**

			30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 13	10 778 379	9 294 935	9 294 935
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 13	(14 203 327)	(9 478 430)	(10 778 379)
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+		73 347 503	56 826 713	136 007 593
- TVA sur Investissements	+		9 168 679	7 964 652	16 793 250
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 14	1 375	-	33 875
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 14	(37 000)	-	(1 375)
			<u>79 055 609</u>	<u>64 607 870</u>	<u>151 349 899</u>

Investissements dans les contrats de leasing

NOTE 29 : Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels

			30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	Note 9	-	(1 600)	(1 600)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	Note 9	9 125	10 600	-
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 13	182 500	170 319	170 319
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 13	(180 362)	(123 656)	(182 500)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 14	195 611	182 148	182 148
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 14	(195 611)	(182 148)	(195 611)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 14	186 679	165 038	165 038
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 14	-	-	(186 679)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 14	19 433	20 791	20 791
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 14	(82 961)	(74 028)	(19 433)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 14	5 030	21 965	21 965
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 14	(6 389)	(6 065)	(5 030)
- Etat, retenues sur marchés en début de période			171 431	160 037	160 037
- Etat, retenues sur marchés en fin de période			(289 235)	(184 440)	(171 431)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 14	76 880	68 707	68 707
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 14	(146 236)	(127 439)	(76 880)
- CAVIS en début de période	+	Note 14	5 953	6 749	6 749
- CAVIS en fin de période	-	Note 14	(19 712)	(18 193)	(5 953)
- CNAM en début de période	+	Note 14	4 026	1 579	1 579
- CNAM en fin de période	-	Note 14	(7 618)	(3 000)	(4 026)
- Assurance groupe en début de période	+	Note 14	12 709	12 319	12 319
- Assurance groupe en fin de période	-	Note 14	(14 208)	(19 383)	(12 709)
- Assurance vie en début de période	+	Note 14	-	-	-
- Assurance vie en fin de période	-	Note 14	(4 493)	-	-
- Assurance auto en début de période	+	Note 14	-	-	-
- Assurance auto en fin de période	-	Note 14	(38 007)	-	-
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 14	33 449	31 833	31 833
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 14	(33 449)	(31 833)	(33 449)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	Note 14	124 842	115 862	115 862
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	Note 14	(293 298)	(228 386)	(124 842)
- TVA, payée sur biens et services	+		107 586	85 677	194 897
- Charges de personnel	+	Note 19	1 273 682	1 074 700	2 163 262
- Autres charges d'exploitation	+	Note 21	733 516	635 531	1 301 640
- Impôts et taxes	-	Note 21	(108 708)	(102 931)	(215 239)
- Charges à répartir	+	Note 9	-	5 000	10 001
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>			<u>1 722 166</u>	<u>1 665 753</u>	<u>3 391 765</u>

NOTE 30 : Intérêts payés

			30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 9	137 179	91 332	281 792
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 12	(236 511)	(324 529)	(324 529)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 12	221 618	417 446	236 511
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 14	996	-	-
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 14	(49 927)	(68 222)	(996)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 12	3 190 584	1 618 797	1 618 797
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 12	(3 311 617)	(3 118 572)	(3 190 584)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 12	798 533	657 472	657 472
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 12	(632 169)	(423 182)	(798 533)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 12	159 133	204 050	204 050
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 12	(129 797)	(179 855)	(159 133)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	+	Note 12	108 046	178 325	178 325
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	-	Note 12	(16 047)	(6 028)	(108 046)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 12	309 712	298 225	298 225
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 12	(234 673)	(200 460)	(309 712)
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 12	5 988 062	5 925 535	12 065 610
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 17	(77 505)	(73 343)	(161 925)
<u>Intérêts payés</u>			<u>6 225 617</u>	<u>4 996 991</u>	<u>10 487 324</u>

NOTE 31 : Impôts payés

			30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 14	449 173	153 279	153 279
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 14	(667 509)	(202 592)	(449 173)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 14	8 199	7 014	7 014
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 14	(6 316)	(10 508)	(8 199)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 14	5 868	5 464	5 464
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 14	(5 868)	(5 464)	(5 868)
- TVA payée	+		1 821 941	815 264	1 321 969
- Impôts et taxes	+	Note 21	108 708	102 931	215 239
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 26	1 025 700	453 362	1 193 745
<u>Impôts payés</u>			<u>2 739 896</u>	<u>1 318 748</u>	<u>2 433 470</u>

NOTE 32 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

			30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+	Note 8	-	9 226	18 866
- Investissements en Immobilisations corporelles	+	Note 8	171 995	64 695	355 396
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 14	-	33 875	-
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 14	-	(1 900)	-
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>171 995</u>	<u>105 896</u>	<u>374 262</u>

NOTE 33 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

			30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Moins-values sur cession d'immobilisations	-	Note 25	-	-	(1)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 8	19 454	-	2 401
- Immobilisations mises en rebut	+	Note 8	41	-	-
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 24	2 494	53 000	70 030
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>21 989</u>	<u>53 000</u>	<u>72 430</u>

NOTE 34 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

			30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+	Note 7	1 674 000	1 764 200	2 789 200
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	-		-	293 825	-
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>			<u>1 674 000</u>	<u>2 058 025</u>	<u>2 789 200</u>

NOTE 35 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières

			30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Titres de participation cédés au cours de l'exercice	+	Note 7	772 790	883 330	1 046 300
- Remboursement sur prêts au personnel	-	Note 27	-	68 703	-
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+	Note 18	22 715	58 520	107 925
- Créances sur cession titre immobilisés en début de période	+	Note 9	-	-	-
- Créances sur cession titre immobilisés en fin de période	-	Note 9	(34 711)	-	-
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>			<u>760 794</u>	<u>1 010 553</u>	<u>1 154 225</u>

NOTE 36 : Dividendes et autres distributions

			30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Dividendes	+	Note 15	1 812 500	1 875 000	1 875 000
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 14	2 449	2 414	2 414
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 14	(2 476)	(2 449)	(2 449)
- Intérêts des prêts sur fonds social	+	Note 15	5 729	4 900	(453)
<u>Dividendes et autres distributions</u>			<u>1 818 202</u>	<u>1 879 865</u>	<u>1 874 512</u>

NOTE 37 : Autres flux de trésorerie

			30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	Note 9	(287 340)	-	(320 435)
- Remboursements sur prêts au personnel	-	Note 9	117 228	-	146 815
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 9	95 630	34 171	34 171
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 9	(143 491)	(43 782)	(95 630)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 9	29 681	31 046	31 046
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 9	(254 611)	(202 276)	(29 681)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 9	209 860	198 770	198 770
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 9	(234 386)	(191 297)	(209 860)
- Comptes d'attente en début de période	+	Note 9	11 382	523	523
- Comptes d'attente en fin de période	-	Note 9	(7 588)	(36 314)	(11 382)
- Placements monétaires en début de période	+	Note 6	1 124 045	500 000	500 000
- Placements monétaires en fin de période	-	Note 6	(1 171 186)	-	(1 124 045)
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 14	(316 775)	(232 824)	(232 824)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 14	297 905	89 372	316 775
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 14	(329 100)	-	-
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 14	817 118	64 593	329 100
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 14	(6 330)	(6 515)	(6 515)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 14	6 223	5 950	6 330
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 18	22 889	118 735	198 791
- Charges nettes sur cessions de titres de placement	-		-	(4 753)	(4 753)
- Autres gains ordinaires	+	Note 24	29 986	65 938	72 516
- Autres pertes ordinaires	-	Note 25	(48 230)	(99 981)	(112 450)
		<u>Autres flux de trésorerie</u>	<u>(37 091)</u>	<u>291 356</u>	<u>(312 738)</u>

Engagements hors bilan

I- Engagements donnés

Les principaux engagements donnés se détaillent comme suit :

Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	29.846.355 DT
Engagements sur opérations de leasing	14.417.592 DT
	<hr/>
Total des engagements donnés	44.263.947 DT

II- Engagements reçus

Les principaux engagements reçus concernent :

- <i>Les hypothèques</i>	<i>2.174.332 DT</i>
- <i>Les cautions reçues</i>	<i>99.720.059 DT</i>
- <i>Les intérêts à échoir sur crédits de leasing</i>	<i>39.949.742 DT</i>
- <i>Valeurs des biens, objet de leasing</i>	<i>209.661.971 DT</i>
	<hr/>
Total des engagements reçus	351.506.104 DT

Les engagements reçus des banques non résidentes installées à l'étranger s'élèvent au 30 Juin 2009 à 4.182.500 €.

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2009**

Messieurs les Actionnaires,

- 1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » couvrant la période allant du premier janvier au 30 juin 2009.
- 2- Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L », comprenant le bilan au 30 juin 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.
- 3- La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises et en respect des normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements, objet de la circulaire n° 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.
- 4- Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des affaires financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.
- 5- Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » arrêtés au 30 Juin 2009, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 03 Août 2009

Les Commissaires aux Comptes

BDO AFRIC AUDIT

Adnène ZGHIDI

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**LA SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE**

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs- Z.I. La Charguia II 2035 ARIANA Aéroport.

La Société Air Liquide Tunisie publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2009, accompagnés de l'Avis des commissaires aux comptes, Mr Mohamed MEHDI et Mr Mourad GUELLATY.

SITUATION FINANCIERE INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 30 JUIN 2009**BILAN : ACTIFS**

période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2009

(Montants en Dinars)

	Notes	Au 30 juin 2009	Au 30 juin 2008	Au 31 décembre 2008
Actifs non courants				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles	(1)	907 102	888 471	907 102
Moins: amortissements		-806 868	-714 710	-767 420
		100 234	173 761	139 682
Immobilisations corporelles	(1)	74 178 735	61 969 129	69 898 008
Moins: amortissements		-46 569 309	-43 647 904	-44 942 735
		27 609 426	18 321 225	24 955 272
Immobilisations financières	(2)	934 401	999 867	939 524
Moins: provisions		-45 826	-45 826	-45 826
		888 575	954 041	893 698
Total des Actifs immobilisés		28 598 235	19 449 027	25 988 652
Autres actifs non courants				
Total des actifs non courants		28 598 235	19 449 027	25 988 652
Actifs courants				
Stocks	(3)	3 544 178	3 110 038	3 166 658
Moins: provisions		-130 942	-28 177	-130 942
		3 413 235	3 081 861	3 035 716
Clients et comptes rattachés	(4)	19 816 077	17 883 520	14 330 791
Moins: provisions		-116 426		-116 426
		19 699 652	17 883 520	14 214 365
Autres actifs courants	(5)	4 081 624	3 832 641	7 696 046
		-20 000	-20 000	-20 000
		4 061 624	3 812 641	7 676 046
Placements et autres actifs financiers	(6)	328 579	3 736 177	3 312 652
Moins: provisions		-54 583	-54 583	-54 583
		273 997	3 681 594	3 258 069
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	1 012 310	142 168	165 267
Total des actifs courants		28 460 817	28 601 784	28 349 463
TOTAL DES ACTIFS		57 059 052	48 050 811	54 338 115

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

SITUATION FINANCIERE INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 30 JUIN 2009
BILAN : CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2009

	Notes	Au 30 juin 2009	Au 30 juin 2008	(Montants en Dinars) Au 31 décembre 2008
Capitaux propres				
Capital social		21 867 125	20 185 050	20 185 050
Réserves		2 417 508	3 764 890	3 764 890
Réserves pour invest .exonérés				
Subventions reçues		323 558	200 408	163 917
Résultats reportés			39 095	39 095
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		24 608 191	24 189 444	24 152 952
Résultat de l'exercice		6 777 749	4 606 044	8 773 319
dont: Compte Spécial d'Investissement (à déduire du résultat de l'exercice)				1 600 000
Résultat de l'exercice distribuable				
Total des capitaux propres avant affectation	(8)	31 385 940	28 795 488	32 926 271
Passifs				
Passifs non courants				
Emprunts				
Autres passifs financiers (dépôts de garantie)	(9)	12 535 973	12 463 662	12 509 888
Provisions	(10)	385 000	435 000	385 000
Total des passifs non courants		12 920 973	12 898 662	12 894 888
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	(11)	5 078 228	3 614 401	5 457 094
Autres passifs courants	(12)	7 624 194	2 649 455	2 237 692
Concours bancaires & A. passifs fin.	(13)	49 716	92 806	822 170
Total des passifs courants		12 752 139	6 356 662	8 516 956
Total des passifs		2 567 312	19 255 323	21 411 844
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		57 059 052	48 050 811	54 338 115

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

SITUATION FINANCIERE INTERMEDIAIRE
ETAT DE RESULTAT
 période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2009
 (modèle de référence)

		<i>(Montants en Dinars)</i>		
	Notes	Au 30 juin 2009	Au 30 juin 2008	Au 31 décembre 2008
Revenus	(14)	9 928 094	9 583 178	19 719 379
Coût des ventes	(15)	-6 430 580	-5 480 517	-12 792 291
Marge brute		3 497 514	4 102 661	6 927 088
Autres produits d'exploitation	(16)	2 511 121	2 285 514	5 176 047
Frais de distribution	(17)	-929 134	-822 504	-1 781 386
Frais d'administration répartis	(18)	-1 973 072	-2 138 646	-3 279 880
Autres charges d'exploitation	(19)	-687 175	-724 653	-1 215 490
Résultat d'exploitation		2 419 253	2 702 372	5 826 379
Produits financiers nets	(20)	622 906	475 048	1 242 049
Produits des placements	(21)	11 576	219 719	246 685
Produits des participations	(22)	3 937 185	1 942 345	1 942 345
Autres gains ordinaires		609 979	1 560	838 987
Résultat des activités ordinaires AV. Impôt		7 600 899	5 341 044	10 096 445
Impôt sur les sociétés	(23)	-823 150	-735 000	-1 323 126
Résultat des activités ordinaires Après Impôt		6 777 749	4 606 044	8 773 319
Effet des modifications comptables Résultat après modifications comptables		6 777 749	4 606 044	8 773 319

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

SITUATION FINANCIERE INTERMEDIAIRE
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
 période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2009
 (modèle de référence)

		<i>(Montants en Dinars)</i>		
	Notes	Au 30 juin 2009	Au 30 juin 2008	Au 31 décembre 2008
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients		13 012 521	11 936 292	27 254 296
Intérêts reçus	(24)	3 927	5 326	10 609
Encaissements provenant des placements à court terme	(25)	7 545 459	15 445 128	21 551 685
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel		-8 919 719	-9 343 859	-18 721 140
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	(26)	-1 135 039	-1 729 919	-2 396 697
Intérêts payés		-1 819	-31 022	-465
Décaissements provenant des placements à court terme	(27)	-4 581 313	-7 775 541	-13 405 961
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		5 924 018	8 506 404	14 292 327
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(28)	-5 428 905	-3 309 172	-10 724 763
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(29)	637 875		900 129
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-4 791 030	-3 309 172	-9 824 634
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions payés	(30)	-3 461 472	-7 768 236	-7 768 236
Dividendes et autres distributions reçus	(31)	3 949 364	2 354 333	2 354 333
Encaissement provenant des emprunts Remboursement d'emprunts		487 892	-5 413 903	-5 413 903
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		487 892	-5 413 903	-5 413 903
Incidences des variations des taux de changes sur les liquidités et équivalents de liquidités	(32)	-1 383		23 273
Variation de trésorerie		1 619 497	-216 671	-922 937
Trésorerie au début de l'exercice		-656 903	266 034	266 034
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(33)	962 594	49 362	-656 903

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE
période allant du 01 Janvier au 30 Juin 2009

Charges par destination	Montant	Ventilation				Observations
		Achats consommés (1)	Charges de personnel	Amortissements et provisions	Autres charges	
Coût des ventes	6 430 580	4 190 752	801 861	738 373	699 593	
Frais de distribution	929 134	57 127	124 314	416 671	331 022	
Frais d'administration	1 973 072	7 318	888 907	512 373	564 474	
Autres charges d'exploitation	687 175				687 175	dont : 645 139DT Assistance Technique
I/S	823 150				823 150	
	10 843 111	4 255 198	1 815 082	1 667 417	3 105 414	

(1) Achats consommés de matières stockées et de matières non stockées

Tableau de Passage Des Charges par Nature Aux Charges par Destination
période allant du 01 Janvier au 30 Juin 2009

Liste des comptes		Montant	Ventilation				Observations
			Coût des ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres Charges	
603	Achats consommés	8 261 904	8 232 879,328	29 025			
606	Achats non stockés	2 017 935	1 982 514,844	28 102	7 318		
		10 279 840	10 215 394	57 127	7 318	0	
61	Services extérieurs	1 326 682	469 246	90 383	121 913	645 139	
62	Autres Services extérieurs	689 810	153 481	203 693	327 549	5 087	
63	Charges diverses ordinaires	194 342	46 362	719	110 313	36 949	
713	Destockage de production	-6 024 642	-6 024 642				
		-3 813 808	-5 355 553	294 794	559 776	687 175	
64	Frais de personnel (y compris TFP & FOPROLOS)	1 815 082	801 861	124 314	888 907		
		1 815 082	801 861	124 314	888 907	0	
651	Intérêts (et pertes de changes)	0	0	0	0		
665	Charges ordinaires	71 431	30 504	36 228	4 698		
66*	Impôts et taxes						
68	Dotations aux amort. & prov.	1 667 417	738 373	416 671	512 373		
69	I.S.	823 150				823 150	
		2 561 997	768 878	452 899	517 071	823 150	
	Totaux	10 843 111	6 430 580	929 134	1 973 072	1 510 325	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS : Situation intermédiaire arrêtée au 30 Juin 2009
MONTANTS EXPRIMES EN DINARS TUNISIENS

1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

- Les états financiers de la société **Air Liquide Tunisie** sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes.
- Les états financiers sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2009.
- Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.
- L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles de référence prévus par la norme comptable générale.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

▪ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

▪ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	15 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata temporis.

▪ **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de marchandises, des produits fabriqués, et des prestations de services.

↳ Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque, l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété. En général, ce transfert s'opère lors de la livraison de la marchandise.

↳ Prestations de services

Les revenus découlant des prestations de services sont comptabilisés au fur et à mesure de l'exécution du service.

▪ **Stocks**

Les stocks de la société comprennent :

- Les matières premières,
- Les matières consommables,
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leurs prix de revient qui comprennent les prix d'achat majorés des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

▪ **Opérations libellées en monnaies étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS**BILAN – ACTIFS****NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/2008	Acquisitions	Virements de compte à compte	Diminutions	Valeurs brutes au 30/06/2009
Immobilisations incorporelles	907 102				907 102
Logiciels	887 102				887 102
Fonds de commerce	20 000				20 000
Immobilisations corporelles	69 898 007	4 624 496		<343 469>	74 178 735
Terrains	1 526 405			<335 021>	1 191 384
Constructions	2 338 288				2 338 288
Matériel et outillage	22 506 526			<8 748>	22 497 778
Matériel de transport	2 183 104				2 183 104
M.M.B & A.A.I	9 127 506				9 127 506
Emballages	26 981 281				26 981 281
Immobilisations encours	5 234 897	4 624 497			9 859 394
Total	70 805 109	4 624 496		<343 769>	75 085 837

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31/12/2008	Dotations 2009	Autres variations	Amortissements au 30/06/2009
Immobilisations incorporelles	767 420	39 448		806 868
Logiciels	767 420	39 448		806 868
Fonds de commerce				
Immobilisations corporelles	44 942 735	1 627 969	<1 395>	46 569 309
Terrains				
Constructions	1 198 234	58 000		1 256 234
Matériel et outillage	17 921 631	789 443	<1 395>	18 709 679
Matériel de transport	1 609 127	68 369		1 677 496
M.M.B & A.A.I	3 886 183	116 798		4 002 981
Emballages	20 327 560	595 359		20 922 919
Total	45 710 155	1 667 417	<1 395>	47 376 177

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-09	30-juin-08	31-déc-08
Titres de participation (a)	753 495	753 495	753 495
Prêts au personnel (b)	91 745	144 961	96 868
Dépôts et cautionnements	89 161	101 411	89 161
Total brut	934 401	999 867	939 524
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	<45 826>	<45 826>	<45 826>
Total net	888 575	954 041	893 698

(a) Le solde de ce compte comprend principalement les titres détenus dans notre filiale AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES, pour une valeur de 749 940 DT, correspondant à la détention de 99,99 % de son capital.

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel.

NOTE 3 : STOCKS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-09	30-juin-08	31-déc-08
Matières Premières	284 713	169 218	293 994
Matières consommables (MEG)	2 240 396	2 492 569	2 177 050
Gaz Fabriqués	727 779	430 688	579 612
Travaux encours	11 900	14 509	13 066
Marchandises en transit	279 390	3 054	102 936
Total brut	3 544 178	3 110 038	3 166 658
Provision pour dépréciation des stocks	<130 942>	<28 177>	<130 942>
Total net	3 413 236	3 081 861	3 035 716

NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-09	30-juin-08	31-déc-08
Air liquide Tunisie Services	18 514 246	16 796 699	14 385 750
Autres clients	1 301 832	1 086 821	1 252 521
Total brut	19 816 078	17 883 520	14 330 791
Provision pour dépréciation des clients	<116 426>		<116 426>
Total net	19 699 652	17 883 520	14 214 365

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-09	30-juin-08	31-déc-08
Taxe de Formation professionnelle	203 214	223 767	213 282
Personnel avances et acomptes	50 000	44 970	
Sociétés du groupe (a)	286 833	239 648	477 654
TVA à payer	58 424	24 968	846 502
Consignations en douane	43 087	37 750	44 524
Produits à recevoir (b)	2 835 036	2 703 811	5 831 237
Charges payées ou comptabilisées d'avance	22 001	14 888	28 095
Autres comptes d'actifs courants	583 029	542 839	254 752
Total brut	4 081 624	3 832 641	7 696 046
Provision pour dépréciation des autres actifs	<20 000>	<20 000>	<20 000>
Total net	4 0 61 624	3 812 641	7 676 046

(a) Ce poste enregistre principalement des règlements clients encaissés par ALTS pour le compte d'ALT.

(b) Ce poste enregistre pour un montant de 2 214 082 DT la redevance due par ALTS à ALT au titre du premier semestre 2009 et pour 620 954 DT les intérêts financiers sur des factures échues non réglées par notre filiale ALTS.

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-09	30-juin-08	31-Déc-08
Prêts à moins d'un an accordés au personnel	75 032	66 969	92 405
Titres de placement	253 547	3 669 208	3 220 247
Total brut	328 579	3 736 177	3 312 652
Provision pour dépréciation des prêts	<54 583>	<54 583>	<54 583>
Total net	273 996	3 681 594	3 258 069

NOTE 7 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-09	30-juin-08	31-Déc-08
Banque de Tunisie	549 856	54 830	143 545
UBCI	65 507	16 461	1 385
Autres établissements bancaires	3 91 422	68 282	15 124
Caisses	5 525	2 595	5 213
Total	1 012 310	142 168	165 267

BILAN – PASSIFS**NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES**

Le tableau de variation des capitaux propres au 30 juin 2009 se détaille comme suit :

	Au 31 décembre 2008 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2008 (conformément à l'AGO du 17 juin 2009)	Autres variations	Au 30 juin 2009 (après affectation du résultat de 2008)
Capital social	20 185 050		(a) 1 682 075	21 867 125
Réserve légale	1 850 298	168 207		2 018 505
Primes d'émission	1 092 000	<1 092 000>		
Primes et boni de fusion	822 592	<822 592>		
Autres réserves		481 078	<82 075>	399 003
Subvention d'investissement	163 917		159 641	323 558
Report à nouveau	39 095	<39 095>		
Résultat de l'exercice	8 773 319	<8 773 319>		
Compte spécial d'investissement		1 600 000	<1 600 000>	
Total	31 997 186	(b) <8 477 721>	159 641	24 608 191

(a) Augmentation de capital par incorporation des réserves conformément à la première résolution de l'AGE du 17 juin 2009. Le capital est désormais divisé en 874 685 actions de 25 Dinars chacune.

Les principaux actionnaires sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	517 041	59,11 %
Banque de Tunisie	164 528	18,81 %
Banque Nationale Agricole	96 740	11,06 %

(b) Il s'agit des dividendes à payer au titre de l'exercice 2008.

NOTE 9 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste correspond aux dépôts de garantie reçus des clients. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils ont été pris par le client.

NOTE 10 : PROVISIONS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-09	30-juin-08	31-Déc-08
Provisions pour risques	135 000	135 000	135 000
Provisions pour charges	250 000	300 000	250 000
Total	385 000	435 000	385 000

NOTE 11 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-09	30-juin-08	31-Déc-08
Fournisseurs d'exploitation	2 606 576	1 482 630	1 526 429
Fournisseurs d'immobilisation	1 887 287	1 654 110	3 162 648
Fournisseurs d'exploitations, factures non parvenues	584 365	477 661	768 017
Total	5 078 228	3 614 401	5 457 094

NOTE 12 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-09	30-juin-08	31-Déc-08
Charges à payer	1 341 409	1 101 983	1 272 210
Assurances	151 094	149 706	221 065
Compte courant actionnaires (a)	5 143 873	82 769	180 302
Impôts et taxes	463 702	457 930	294 555
Autres créditeurs	524 116	857 067	269 560
Total	7 624 194	2 649 455	2 237 692

(a) Dont 5 012 249 dinars de dividendes à payer pour le compte de notre actionnaire Air Liquide International

NOTE 13 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-09	30-juin-08	31-Déc-08
Banque de Tunisie	45 012	92 806	810 573
Autres Banques	4 704		11 597
Total	49 716	92 806	822 170

ETAT DE RESULTAT**NOTE 14 : REVENUS**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-09	30-juin-08	31-Déc-08
Chiffre d'affaires	9 928 094	9 583 178	19 719 379

NOTE 15 : COUT DES VENTES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-09	30-juin-08	31-Déc-08
Achats consommés	4 190 752	3 310 996	7 408 915
Frais de Personnel	801 861	841 109	1 693 666
Amortissements et Provisions	738 373	585 000	1 485 539
Autres charges directes liées aux ventes	699 594	743 412	2 158 582
Total	6 430 580	5 480 517	45 589

NOTE 16 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-09	30-juin-08	31-Déc-08
Redevance (a)	2 214 082	2 187 698	4 657 998
Produits divers d'exploitation	75 523	61 324	445 065
Quote part des subventions d'investissement Inscrite au résultat	221 516	36 492	72 984
Total	2 511 121	2 285 514	5 176 047

(a) Il s'agit de la redevance due par notre filiale Air Liquide Tunisie Services à notre société Air Liquide Tunisie au titre du 1er semestre 2009.

NOTE 17 : COUTS DE DISTRIBUTION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-09	30-juin-08	31-Déc-08
Achats non Stockés	57 127	21 399	95 236
Frais de personnel	124 314	79 134	201 837
Services extérieurs et Autres Services extérieurs	294 794	293 410	616 265
Amortissements et provisions	416 671	394 000	833 343
Autres Charges	36 228	34 560	34 705
Total	929 134	822 504	1 781 386

NOTE 18 : CHARGES ADMINISTRATIVES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-09	30-juin-08	31-Déc-08
Frais du personnel administratif	888 907	879 413	1 695 679
Services extérieurs et Autres Services extérieurs	449 463	609 044	966 528
Achats non stockés	7 318	13 641	20 400
Amortissements	512 373	494 002	344 819
Autres charges administratives	115 011	142 546	252 454
Total	1 973 072	2 138 646	3 279 880

NOTE 19 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-09	30-juin-08	31-Déc-08
Redevance AIR LIQUIDE SA	645 139	632 112	1 247 928
Frais de personnel			<4 612>
Amortissements et provisions (a)			<50 000>
Services extérieurs et autres services extérieurs	42 036	92 541	22 174
Total	687 175	724 653	1 215 490

NOTE 20 : PRODUITS FINANCIERS NETS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-09	30-juin-08	31-Déc-08
Charges financières	<35 233>	<31 016>	<125 431>
Intérêts débiteurs des comptes courants	<1 818>	<270>	<465>
Pertes de change	<33 415>	<30 746>	<124 966>
Produits financiers	658 139	506 065	1 367 480
Intérêts de retard (a)	620 954	500 122	1 157 247
Intérêts créditeurs des comptes courants	1 975	4 247	10 609
Gain de change	35 210	1 695	199 624
Produits (Charges) financiers nets	622 905	475 048	1 242 049

(a) Ce poste enregistre le montant des intérêts de retard sur les factures commerciales échues et non payées par notre filiale Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste représente les revenus des placements en SICAV.

NOTE 22 : PRODUITS DES PARTICIPATIONS

Le solde de ce poste représente les dividendes de notre filiale Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2008 tels que décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 17 juin 2009.

NOTE 23 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales ainsi que les exonérations d'impôt provenant des opérations d'exportation.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**NOTE 24 : INTERETS RECUS**

Ce poste représente les encaissements des intérêts des comptes bancaires, des gains de change et des intérêts des placements en bons de trésor.

NOTE 25 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DES PLACEMENTS A COURT TERME

Ce poste représente l'encaissement lié au rachat de 58 900 parts BT SICAV BT «Rendement » ainsi qu'à l'échéance de trois certificats de dépôts pour un montant de 500 000 DT chacun.

NOTE 26 : IMPOTS ET TAXES PAYES

Ce poste représente les règlements des acomptes provisionnels ainsi que les droits et taxes mensuels.

NOTE 27 : DECAISSEMENTS PROVENANT DES PLACEMENTS A COURT TERME

Ce poste représente le décaissement lié à la souscription de 20 300 parts SICAV BT «Rendement » ainsi qu'à la souscription de trois certificats de dépôts pour un montant de 500 000 DT chacun.

NOTE 28 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

Ce poste représente les paiements sur investissements corporels et incorporels réalisés au cours du premier semestre 2009.

NOTE 29 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS

Ce poste représente les encaissements liés aux ventes d'immobilisations corporelles réalisées au cours du premier semestre 2009 et notamment la vente d'une parcelle du terrain de Borj Cédria pour un montant de 637 000 DT.

NOTE 30 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS PAYES

Le solde de ce poste représente pour l'essentiel les dividendes payés par Air Liquide Tunisie au titre de l'exercice 2008.

NOTE 31 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS RECUS

Le solde de ce poste représente les dividendes reçus d'Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2008 ainsi que les dividendes reçus de nos placements en SICAV.

NOTE 32 : INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le solde de ce poste représente l'incidence des variations des taux de change sur les liquidités en devises.

NOTE 33 : TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE:

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-09	30-juin-08	31-Déc-08
Banque de Tunisie	504 844	<37 976>	<667 028>
UBCI	60 803	16 461	1 385
Autres Etablissements Bancaires	391 422	68 282	3 527
Caisses	5 525	2 595	5 213
Total	962 594	49 362	<656 903>

Soit au bilan :

Rubriques	30-juin-09	30-juin-08	31-Déc-08
Actif < Liquidités et équivalents de liquidités	1 012 310	142 168	484 720
Passif < Concours bancaires & A. passifs fin.	<49 716>	<92 806>	<134>
Total	962 594	49 362	484 586

NOTE 34 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

Rubriques	30-juin-09	30-juin-08	31-Déc-08
Engagements reçus			
Cautions douanières	914 200	528 100	860 700
Cautions sur marchés	32 776	9 437	8 817
Total	946 976	537 537	869 517

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames et Messieurs les Actionnaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes et conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi N° 94-117, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la société AIR LIQUIDE TUNISIE SA arrêtés au 30 juin 2009 faisant apparaître un total net du bilan de 57 059 052 TND et un bénéfice net après estimation des impôts, de 6 777 749 TND.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité

consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que ces états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société AIR LIQUIDE TUNISIE SA arrêtée au 30 juin 2009 conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Fait à Tunis le, 30 Juillet 2009

Les commissaires aux comptes

Mohamed MEHDI
ECC MAZARS

MOURAD GUELLATY
Mourad Guellaty